

## Mobilité d'Enseignement

### Quels sont les documents nécessaires ?

*(Une fois que votre mission a été validée)*

#### AVANT VOTRE DEPART

Au moins 3 semaines avant la date prévue, passez au bureau Erasmus+ pour Obtenir les différents documents nécessaires au suivi de votre mobilité :

- **Contrat Erasmus**
  - **Attestation de présence**
- } Documents à signer et à faire signer lors de votre mobilité par l'organisme d'accueil.
- **Ordre de mission** à signer et à faire signer par le directeur de votre UFR



**NB:** Pour la mobilité, pensez à vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (que vous pouvez demander à votre Assurance Maladie) et de votre attestation de Responsabilité Civile.

#### A VOTRE RETOUR

Pièces à rendre au Service Financier après votre mission :



- Vos titres de transport
- Le contrat Erasmus **signée par l'université partenaire**
- L'attestation de présence **signée par l'université partenaire**

**Le retour de ces pièces conditionne le versement du solde de l'aide à la mobilité.**

#### VOS INTERLOCUTEURS

Marine Chabbert  
Bureau Erasmus+ (204A)  
[erasmus-admin@univ-montp3.fr](mailto:erasmus-admin@univ-montp3.fr)  
Ext. 2339

Marjorie Bastide  
Service Financier (bureau 205)  
[marjorie.bastide@univ-montp3.fr](mailto:marjorie.bastide@univ-montp3.fr)  
Ext. 2076